Du registre aux délibérations du conseil Communal de cette Commune a été extrait ce qui suit:

Séance publique du 2 juillet 2024

PRESENTS :
M. M. CAPRASSE, Bourgmestre-Président;
J. DEVILLE, M. KNODEN, P. CARA,
J. GUILLAUME, Echevins;
C.FETTEN, C. PHILIPPART, M. PHILIPPE,
A. LAMBORELLE, A-S. GADISSEUX, N. GERARDIN,
V. PENOY, C. CRINS, F. MATHURIN,
P. DUBUISSON, F. MARVILLE, M. BUYTAERT
Conseillers communaux.
J-Y BROUET, Directeur général.

Projet de délibération

OBJET : C.P.A.S. – Comptes annuels 2023
Examen et approbation

Le Conseil Communal,

Vu la délibération du Conseil de l'Action Sociale du 18/06/2024 acceptant les comptes annuels de l'exercice 2023 du CPAS comme suit :

Résultat budgétaire

		Service ordinaire	Service extraordinaire
Droits constatés nets de l'exercice	+	8.117.346,16	212.579,05
Engagements de l'exercice	-	7.999.000,87	352.996,87
Excédent/Déficit Budgétaire	= +	118.345,29	- 140.417,82

Résultat comptable

		Service ordinaire	Service extraordinaire
Droits constatés nets de l'exercice	+	8.117.346,16	212.579,05
Imputations de l'exercice	-	7.999.000,87	299.921,67
Excédent/Déficit comptable	= +	118.345,29	+ 87.342,62

Compte de résultats

Produits	+	8.108.214,79
Charges	-	8.467.756,14
Résultat de l'exercice	= -	359.541,35

BILAN

Total bilantaire	6.937.566,07

Vu la loi organique des centres publics d'action sociale et notamment son article 112 ter ;

Vu la communication du dossier au Receveur régional faite en date du 18 juin 2024 conformément à l'article L1124-40, §1, 3° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'avis favorable rendu par le Receveur régional en date du2024 ;

Sur proposition du Collège communal,

Après en avoir délibéré par voix pour, voix contre et abstention ;

DECIDE

D'approuver les comptes annuels de l'exercice 2023 du CPAS tels que présentés.

Fait en séance publique, date que dessus,
PAR LE CONSEIL,

Le Directeur Général,
(s) J-Y. BROUET

Le Bourgmestre,
(s) M. CAPRASSE

POUR EXPEDITION CONFORME

Le Directeur Général,
J-Y. BROUET

Le Bourgmestre,
M. CAPRASSE

Projet de délibération